

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-520/SG/FP accordant un congé administratif à un rédacteur du cadre territorial de l'administration générale.

n° 70-520/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif proportionnel de quatre mois vingt et un jours, à passer à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Résidence Sévigné n° 41, est accordé à M. Emile Ratsimandresy, rédacteur de 1^{er} classe, 2^e échelon (indice 900, groupe II) du Cadre territorial de l'Administration générale, en service au Service du Personnel (Ministère de la Fonction publique), qui aura accompli au 6 juin 1970, 18 mois 22 jours de séjour ininterrompu dans le Territoire. Une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste Djibouti-Paris sera délivrée à M. Emile Ratsimandresy qui voyagera accompagné de son épouse et de ses trois enfants: Patrick né le 7 février 1957, Jimmy né le 22 septembre 1959 et Sylvia née le 25 août 1961, et qui quittera le Territoire par l'avion régulier du 6 juin 1970. M. Emile Ratsimandresy est autorisé à rejoindre son poste par anticipation pour des raisons de service vers fin août 1970. A cet effet, il sera délivré, à l'avance pour lui seul, une réquisition de passage Djibouti-Paris par voie aérienne en classe touriste. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget local.